

Projet Local d'Évaluation

Comment agir ?

De quoi s'agit-il ?

- Proposition au ministère à l'initiative du SE-UNSA, dont les demandes émanent souvent des Chefs d'établissement par le biais du SNPDEN majoritaire.
- Définir la politique d'évaluation de votre établissement pour chaque discipline, rendu nécessaire selon l'administration par l'extension à 40 % de la part de contrôle continu.
- Concerne donc toutes les disciplines du TC du cycle terminale (EMC compris) en séries générales et technologiques, l'EDS abandonné en fin de 1ère et les options.
- « synthétique et lisible », il a vocation à être communiqué aux élèves et aux parents

Les risques ?

Derrière les bonnes intentions de façade, en totale opposition avec la politique menée ces dernières années : « conforter l'égalité de traitement des élèves » et « harmoniser les pratiques d'évaluation »,

Il s'agit plutôt de :

- déposséder les enseignants de leur liberté pédagogique
- créer un nombre et des types d'évaluation normés opposables par les élèves et leurs familles
- accentuer le contrôle réglementaire de nos hiérarchies sur nos pratiques quotidiennes

Que disent réellement les textes ?

Rien moins que 4 textes publiés dans l'été pour... **0 contrainte !** si l'on s'appuie sur le principe du droit de la hiérarchie des normes juridiques :

- ➔ les seuls textes réglementaires (décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021 et arrêté du 27 juillet 2021) ne font état d'aucune obligation.
- ➔ la note de service complémentaire publiée au BO du 29 juillet 2021 atténue systématiquement la dimension normative du PLE
- ➔ le guide de l'évaluation par disciplines publié par l'IG le 10 septembre est au contraire particulièrement prescriptif **mais sans aucune valeur réglementaire**. Le SNES a contraint le ministère à reconnaître que c'est une simple « ressource pédagogique »

Ce qui est inscrit dans la loi en revanche c'est notre liberté pédagogique !

Article L912-1-1 - Code de l'éducation - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Les pressions viendront donc des hiérarchies locales zélées et surtout des IA-IPR soucieux de rentabiliser les 94 pages (!) du guide de leurs collègues.

Elles porteront probablement sur les coordinateurs.trices de disciplines dans un 1er temps.

S'opposer à toute contrainte

Tenir compte du calendrier : selon l'arrêté « L'organisation du contrôle continu fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté en conseil d'administration »

➔ **en CE :** deux 1/2 journées banalisées doivent être organisées sur la 1ère période. Le SNES par son secteur « contenus » identifie les éléments de réflexion et d'intervention par disciplines que nous vous ferons suivre au fur et à mesure de leur parution.

➔ **en CP :** créée pour affaiblir le CA, seule instance démocratique de l'établissement, **le conseil pédagogique n'a aucun pouvoir décisionnaire.**

En cas de passage en force rendre le projet inoffensif

➔ **en CA :** si vous n'avez pas réussi précédemment à désamorcer les dérives managériales du PLE **danger !**

Le PLE peut devenir contraignant par le biais du règlement intérieur (RI) ou de l'intégration au projet d'établissement. **Il faut donc :**

- **refuser** toute modification du RI : le code de l'éducation suffit
- **en dernier recours proposer :** « La moyenne de l'élève ne pourra être retenue pour le baccalauréat si, pour cause de force majeure dûment constatée, elle intègre moins d'1/3 (par exemple) des évaluations totales organisées par l'enseignant lors de chaque trimestre ».
- le RI ne doit se prononcer que sur la gestion des élèves absents.

Plus de précisions, de conseils et d'arguments à l'attention des collègues ou des familles, des réflexions à propos de l'évaluation sur notre **guide complet** en ligne sur notre site national.

► **Bac : le guide syndical face au projet local d'évaluation - SNES-FSU**

Ainsi que sur notre site académique : <https://bordeaux.snes.edu/Reflexions-sur-le-guide-de-l-evaluation-pour-les-lycees.html>

**Pour stopper le rythme et la logique des réformes actuelles,
Pour reprendre la main sur nos métiers,
Pour obtenir des mesures d'urgence pour l'école :**

Le 23 septembre, faisons entendre notre voix - SNES-FSU